

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 Octobre 2021

### Délibération N° 2021-33

L'an deux mille vingt un et le 20 Octobre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Francis RICARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER (a donné procuration à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Date de la Convocation : | 11/10/2021              |
| Conseillers en exercice: | 15                      |
| Présents:                | 11                      |
| Votants:                 | 12 dont une procuration |

**Objet: Délibération portant sur un avenant pour augmentation de la durée de travail à un Contrat à Durée Déterminée à temps non complet annualisé (Filière Animation)**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la nécessité d'avoir un personnel encadrant diplômé pour assurer les fonctions de direction, d'organisation et de gestion,

**CONSIDERANT** le renouvellement du contrat à durée déterminée à temps non complet 16/35, annualisé, conclu le 31/08/2020,

Il convient vu les missions, tâches et l'organisation du poste d'augmenter le temps de travail dudit contrat à durée déterminée de 16/35 à 21/35.

Madame le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail du poste d'agent d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement à 16/35 à 21/35 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une rémunération brute mensuelle égale à 925,02 euros.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des présents, **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Décide** d'augmenter le temps de travail calculé sur le principe de l'annualisation du poste d'agent d'animation à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 comme suit : de 16/35 à 21/35
- **Dit** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Véronique NEIL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 Octobre 2021

### Délibération N° 2021-34

L'an deux mille vingt un et le 20 octobre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Francis RICARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER (a donné procuration à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Date de la Convocation : | 11/10/2021              |
| Conseillers en exercice: | 15                      |
| Présents:                | 11                      |
| Votants:                 | 12 dont une procuration |

### **Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - année 2020**

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27/09/2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2020.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,  
Après avoir délibéré,  
à l'unanimité des présents,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Véronique NEIL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 Octobre 2021

### Délibération N° 2021-35

L'an deux mille vingt un et le vingt octobre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Francis RICARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER (a donné procuration à Véronique NEIL), Jérôme CASTRO

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Date de la Convocation : | 11/10/2021              |
| Conseillers en exercice: | 15                      |
| Présents:                | 11                      |
| Votants:                 | 12 dont une procuration |

### **Objet: Recrutement d'un emploi en contrat aidé Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet pour une durée déterminée de 9 mois (renouvelable)**

*Vu le besoin en personnel technique suite à un départ en retraite au 31/12/2021,*

**Considérant** les principales caractéristiques du Contrat aidé Parcours Emploi Compétences,

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter, avec une prise de fonction en décembre 2021, sous le dispositif du Contrat aidé « Parcours Emploi Compétences », à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 9 mois avec une possibilité de renouvellement, soit un maximum de deux ans, un agent technique polyvalent pour les missions suivantes :

- Entretien, Maintenance Réparation des espaces publics, voiries et bâtiments publics
- Entretien des espaces verts
- Petits travaux de manutention, maçonnerie ... et divers

#### **LE CONSEIL,**

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité,

**DECIDE** de recruter un emploi non permanent en contrat aidé PEC à pourvoir en décembre 2021 pour une durée déterminée de 9 mois (renouvelable) à temps complet (35 heures par semaine),

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au recrutement, à signer le contrat de travail, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune la convention avec l'Etat et à percevoir l'aide correspondante,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune et le poste au tableau des effectifs de la commune

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Véronique NEIL